

donné rien de concret dans ce domaine. Cette mesure législative témoigne de la même inconscience que la présentation de la résolution sur le drapeau par le premier ministre.

Monsieur l'Orateur, je dois vous demander, à vous et aux députés, pourquoi le premier ministre a permis au ministre de nous présenter cette mesure de façon aussi irréfléchie et aussi inconsidérée; il n'a tenu compte ni du temps qu'y perdrait le Parlement, ni des avantages que pourraient en tirer les agriculteurs, ni des répercussions à long terme qu'une mesure législative comme celle-là aurait sur un genre d'exploitations agricoles que bien des agriculteurs du pays ne veulent pas voir se multiplier. C'est simplement là une autre négligence du premier ministre actuel. Il en avait tout d'abord été question dans le budget. Savez-vous, monsieur le président, pour quelle raison nous avons eu ce budget? Comme le ministre des Finances avait écrit un livre, il se devait de soumettre le genre de budget qu'il a présenté, même avorté. Le ministre de l'Agriculture ayant prononcé son discours lui il avait fallu proposer un bill du genre de celui-ci, sans tenir compte des besoins et des désirs des cultivateurs. Si nous examinons ce bill nous y verrons qu'il y est mentionné que le «ministre» sera le ministre de l'Agriculture. Je l'espère. Il y est ensuite stipulé:

Lorsqu'un particulier a deux occupations importantes ou plus, dont l'une est l'agriculture, la Société peut déterminer laquelle des deux constitue sa principale occupation aux fins de la présente loi.

L'article 3 traite ensuite du billet à ordre et de l'autre garantie requise pour l'obtention d'un prêt. Cette garantie est presque identique à celle que les banques exigent à l'heure actuelle dans le cas des prêts aux améliorations agricoles.

Je ne veux pas m'attarder sur ce point, monsieur le président, mais je demanderais au ministre de nous dire pourquoi on n'a pas mis en vigueur les dispositions de ce projet de loi par une modification à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. De plus, pourquoi croit-il qu'un intérêt plus élevé soit préférable? Pourquoi croit-il que la Société du crédit agricole devrait se voir confier cet autre fardeau? Pourquoi croit-il que les banques ne peuvent fournir ce service? Si le ministre répond à certaines de ces questions, nous saisissons mieux sa pensée. J'ai une autre question sur l'article 9. Nous ne pouvons faire autrement que de demander au ministre pourquoi nous, les députés, n'aurons pas l'occasion de traiter des règlements qui régiront la possibilité pour un cultivateur d'obtenir de l'assistance sous le régime d'une loi de ce genre. Pourquoi cela serait-il confié au Conseil privé, à quelqu'un d'autre—je ne

devrais pas dire «qui ne fait pas partie du Parlement», car nous espérons que ses membres en font partie; mais ils sont sûrement en dehors de la portée du simple député à la Chambre des communes. J'aimerais avoir une réponse à certaines de ces questions, monsieur le président.

M. Horner (Acadia): Je voudrais dire quelques mots seulement sur ce bill dont nous sommes présentement saisis en comité. Puis-je dire au début de mes observations qu'il est bien dommage que certains amendements dont sera saisis le comité plénier n'aient pu être présentés au comité de l'Agriculture où l'ambiance est sans doute meilleure. A mon avis, une fois que vous appartenez à un comité l'esprit de parti semble disparaître.

M. Fisher: Quel rêveur!

M. Horner (Acadia): Vous y entendez la déposition de divers témoins qui appuient les amendements proposés ou s'y opposent. On peut beaucoup plus rapidement simplifier et résoudre la question au comité de l'Agriculture qu'en comité plénier. J'éprouve un certain regret que le gouvernement ait voté contre...

M. Macaluso: Parlez pour vous!

M. le président suppléant: A l'ordre! Je suis certain que l'honorable député d'Acadia ne voudrait pas parler d'un vote qui a déjà eu lieu à la Chambre. Je pourrais lui rappeler l'article 35 du Règlement, page 28, selon lequel il n'est pas d'usage à la Chambre de commenter une question qui a fait l'objet d'un vote à la Chambre.

M. Horner (Acadia): Je m'excuse, monsieur le président, si j'ai enfreint le Règlement. Je n'avais pas l'intention de le faire mais je voulais signaler qu'au comité de l'agriculture divers témoins sont appelés à présenter des mémoires sur un sujet donné, des amendements sont proposés et défendus par nombre d'intéressés qui assistent aux réunions du comité. Ainsi le parti pris évident à la Chambre, surtout hier soir quand le ministre a pris la parole, disparaît et le comité peut se mettre à l'œuvre dans une atmosphère beaucoup plus amicale et suivre la procédure législative de façon à obtenir les meilleurs résultats possibles pour le pays tout entier.

Certaines observations témoignent manifestement des craintes de quelques députés au sujet de la présente mesure. Même le titre «Loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles» ne plaît guère à nombre de cultivateurs qui n'aiment pas les syndicats. Fiers de leur indépendance, les cultivateurs